

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante)* ; *THOMAS David (suppléant)* ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; GOUAULT Jacky à BOUCHER Gaëlle ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; LE BIANIC Yvon à LE MEAUX Vincent ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE FOLL Marie-Françoise à LE COTTON Anne ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE SAOUT Aurélie à GUILLOU Rémy ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BEGUIN Jean-Claude ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; GAUTIER Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	65
Procurations	14
<b>Votants</b>	<b>79</b>
Absents	09

DEL2024-11-252

**PROCÉDURE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DES EAUX D'AVAUGOUR**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-25-1 ; L5211-26, L. 5212-33, L5214-21, L. 5214-28 ;

**Vu** la délibération DEL2023-12-269 du 12 décembre 2023 par laquelle le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération se prononçait en faveur de la dissolution du syndicat intercommunal des Eaux d'Avaugour ;

**Vu** la délibération 2023-207\_A du 14 novembre 2023 par laquelle le Conseil communautaire de Leff Armor communauté se prononçait en faveur de la dissolution du syndicat intercommunal des Eaux d'Avaugour ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 de fin d'exercice de la compétence par le syndicat intercommunal des eaux d'Avaugour ;

**Vu** la délibération d'approbation du compte administratif 2023 et de la convention de dissolution par le syndicat intercommunal des eaux d'Avaugour le 16 mai 2024 ;

Pour rappel, le 12 décembre 2023, le Conseil d'agglomération se prononçait en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Avaugour par la délibération DEL2023-12-269.

Cette dissolution était organisée en deux phases :

- La première correspondait à la fin de l'exercice des compétences par le syndicat au 31 décembre 2023. Suite aux délibérations du syndicat et des deux EPCI adhérents, un arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 a été pris pour acter la fin de compétence.
- La seconde correspond à la dissolution définitive du Syndicat au terme d'une période de liquidation permettant d'établir le compte financier, et d'acter définitivement les répartitions de l'actif et du passif du Syndicat par une convention de répartition entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor communauté. Le syndicat d'Avaugour a voté le compte administratif et la convention de dissolution le 16 mai 2024. A l'issue du vote des 2 EPCI par délibération concordante, la dissolution définitive du syndicat intercommunal des eaux d'Avaugour sera actée par un arrêté préfectoral.

Il est donc proposé de valider la convention de dissolution (en annexe) définissant les conditions de liquidation et de répartition du personnel, des biens et du matériel, des contrats, des restes à payer et à recouvrer, des résultats de clôture, du compte de trésorerie, des restes à réaliser, du syndicat intercommunal des eaux d'Avaugour.

# Délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Autorise le Président à signer la convention de dissolution définissant les conditions de liquidation et de répartition du personnel, des biens et du matériel, des contrats, des restes à payer et à recouvrer, des résultats de clôture, du compte de trésorerie, des restes à réaliser, du syndicat intercommunal des eaux ;
- Autorise d'intégrer les résultats tels qu'inscrits dans la convention aux comptes de la collectivité sur le budget annexe Eau.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Michel LE CALVEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Le Calvez", with a long horizontal stroke underneath.